

L'eau en Layon Aubance Louets

www.eau-layon-aubance.fr

< Édit'eau >

N°19 - Juin 2015



Comme beaucoup de collectivités, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Layon Aubance Louets a dû émettre un avis sur deux vastes programmes : le projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le projet de PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du grand bassin Loire-Bretagne (33 % du territoire français) pour la période 2016-2021. L'avis rendu est positif pour les deux projets. La CLE a émis une réserve sur le projet de SDAGE afin de favoriser le stockage d'eau hivernale. Elle a également demandé une précision dans le PGRI afin d'autoriser la poursuite de l'activité agricole et notamment l'élevage en zone inondable.

De notre côté, le programme de mesures du SAGE Layon Aubance Louets sera soumis à enquête publique au cours des prochains mois. Ce projet a pour objet de mettre en application le SDAGE et de définir pour les 6 années à venir, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de notre territoire. Chacun pourra rencontrer les commissaires enquêteurs missionnés par la Préfecture pour émettre un avis. Ce projet élaboré par vos élus s'inscrit dans une démarche d'amélioration du milieu naturel et de développement du territoire dans lequel nous vivons.

En parallèle, le regroupement de nos 4 syndicats de rivières* est aujourd'hui décidé. Un important travail en interne et avec les services de la Préfecture doit nous permettre d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2016, avec une seule structure, un seul budget et sur un même lieu ; nous serons plus efficaces et plus économes en coût de fonctionnement. Notre territoire est en marche. Bonne lecture.



SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance

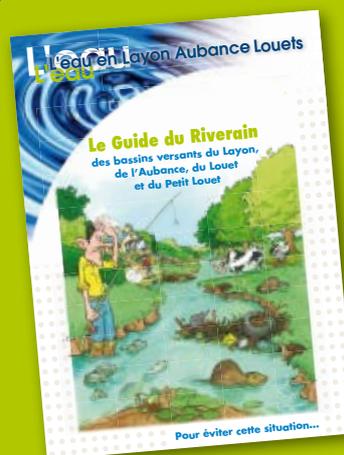
*Syndicat Mixte du Bassin du Layon, Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et Syndicat Intercommunal de protection des Levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé / Mûrs-Erigné

Dominique PERDRIEU
Président de la CLE du SAGE Layon Aubance Louets

SOMMAIRE

- P.2-3 **L'État des lieux sur les concentrations en pesticides dans nos rivières**
- P.4-5 **Des travaux nécessaires au bon état des cours d'eau**
- P.6 **Les actions en milieux agricoles et viticoles**
- P.7-8 **Des astuces pour jardiner au naturel : les maladies et ravageurs**

< Actualité >



Le SAGE Layon Aubance Louets vient de finaliser son « Guide du riverain ». Ce document, présenté sous forme d'une chemise avec différentes fiches thématiques, a pour but de donner des conseils pratiques et de rappeler la réglementation aux riverains (propriétaires et/ou exploitants) qui souhaitent engager des travaux en bordure de cours d'eau. Les thèmes abordés dans ce guide sont multiples :

les droits et devoirs des riverains, entretenir la végétation des berges, limiter l'accès du bétail au cours d'eau, planter les bords de rivières, stabiliser et renforcer les berges, gérer et aménager les ouvrages hydrauliques, limiter les espèces envahissantes, contrôler les embâcles et atterrissements.

Ce guide est téléchargeable sur le site Internet (www.eau-layon-aubance.fr), le format papier est consultable en mairie et transmis gratuitement aux riverains qui le souhaitent.

« L'état des lieux sur les concentrations en pesticides dans nos rivières »

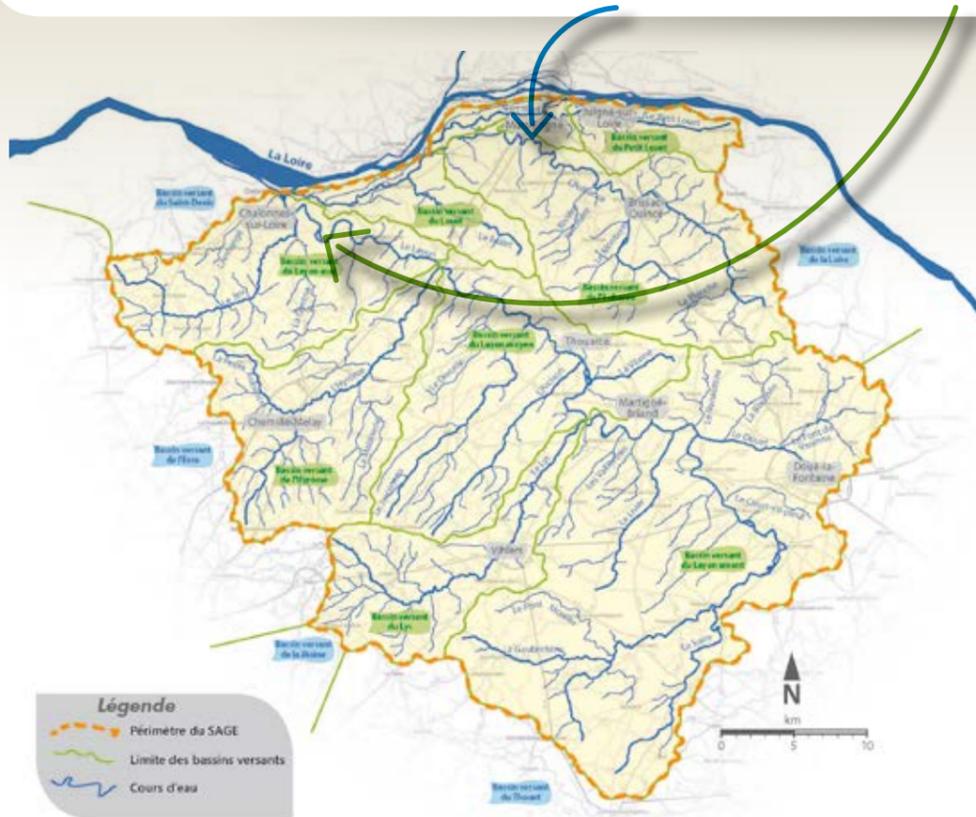
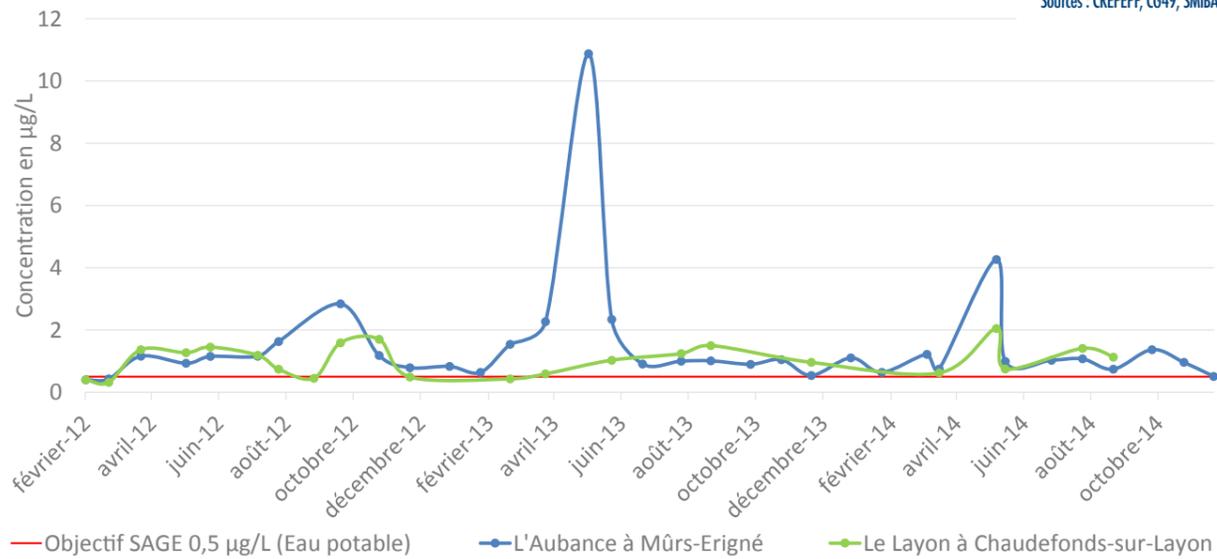
Les pesticides utilisés par l'homme peuvent atteindre les cours d'eau via des rejets ponctuels (rinçage du pulvérisateur...), accidentels (fuites de cuves...) ou diffus (applications agricoles et viticoles, utilisation au jardin, entretien de la voirie et des espaces verts). La qualité de l'eau du Layon, de l'Aubance et de leurs affluents est aujourd'hui menacée par cette pollution. Les teneurs élevées dans les eaux dégradent la qualité des milieux aquatiques et perturbent la vie biologique des cours d'eau. La préservation de nos rivières est l'affaire de tous les habitants, agriculteurs, viticulteurs et acteurs de nos bassins versants.

Qualité du Layon et de l'Aubance

Le graphe ci-contre donne l'évolution, de 2012 à 2014, des concentrations en µg/L de pesticide retrouvées dans le Layon à Chaudefonds-sur-Layon et dans l'Aubance à Mûrs-Erigné.

Globalement les concentrations sont au-dessus de l'objectif de 0,5 µg/L fixé dans le projet de SAGE. Ce plafond correspond à la concentration à ne pas dépasser pour distribuer de l'eau potable selon le paramètre « Pesticides ». Des pics de concentration sont observés au cours des 3 dernières années. Ils sont généralement consécutifs à des applications ou utilisations de pesticides suivies d'épisodes pluvieux. En 2012, 329 tonnes de substances actives ont été achetées sur le territoire, dont environ 95 % par les professionnels (viticulteurs, agriculteurs, paysagistes et collectivités) et 5 % par les particuliers. La quantité totale de matière active est en baisse de plus de 8 % de 2008 à 2012.

Concentration en pesticides entre 2012 et 2014



1 seul gramme (1 bouchon de stylo) de substance active versé directement dans un cours d'eau **suffit à polluer 10 000 m³ d'eau**,
 • Soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant au moins 50 ans.
 • Soit l'équivalent de 10 km de long et 1 m de profondeur et de largeur.



Zoom sur...

Le métaldéhyde

Depuis 2012, l'usage d'anti-limace à base de métaldéhyde (granulés bleus), conjugué à une météo pluvieuse, s'est traduit par des concentrations anormalement élevées de ce pesticide dans la plupart des cours d'eau de la région des Pays de la Loire. Le métaldéhyde a la particularité d'être très soluble dans l'eau et de n'être retenu que partiellement au niveau des usines de traitement d'eau potable. Il peut se retrouver alors dans l'eau du robinet à des concentrations dépassant parfois les limites réglementaires.

Pourtant, des solutions de substitution efficaces existent... demandez conseils aux vendeurs des magasins signataires de la charte jardinerie ou rendez-vous sur notre site Internet www.eau-layon-aubance.fr.

Les collectivités s'engagent...



Désherbage à la vapeur d'eau
 Depuis quelques années, les communautés de communes de la région de Chemillé, Loire-Layon et Loire-Aubance ont engagé successivement leurs « plans de gestion de l'herbe » afin de diminuer l'usage de pesticides sur la voirie et les espaces verts. C'est à présent au tour de la communauté de communes des Coteaux du Layon de rejoindre cette démarche, en partenariat avec le SAGE Layon Aubance Louets.

...les jardineries aussi !

Pour la 4^e année consécutive, 23 jardineries et magasins de bricolage du territoire couvert par le SAGE Layon Aubance Louets se sont réengagés dans un programme visant à sensibiliser les particuliers aux techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Dans ce cadre, le SAGE Layon Aubance Louets propose notamment aux vendeurs des magasins des journées de formations spécialisées sur les méthodes alternatives aux pesticides. Retrouvez tous les trucs et astuces du jardinage au naturel, en vous rendant dans les magasins qui affichent ce logo.



Signature de la charte pour 2015



« Des travaux nécessaires au bon état des cours d'eau »



La réglementation européenne impose le retour au bon état des cours d'eau. Celui-ci passe notamment par la reconquête de la continuité écologique, définie par la libre circulation des organismes vivants, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques. Il passe aussi par la diversité morphologique des cours d'eau, qui se traduit par une diversité des formes du lit (succession de radiers et de mouilles), des berges (pentes variables) et des écoulements (alternance de zones rapides et de zones lentes). Cette diversité morphologique conduit à une diversité des espèces aquatiques animales et végétales.

Les travaux sur le Layon entre Martigné-Briand et Tigné (La Calonnière ≈ 2 km)

Actualité

Au cours du printemps/été 2015, des travaux ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin du Layon :

- Sur la Villaine à Martigné-Briand/Chavagnes-les-Eaux : restauration morphologique par apport de matériaux (graviers, cailloux, pierres, blocs) sur 4 km,
- Sur le Layon à Martigné-Briand / Tigné (De la Roirie au Gîte d'Aubigné, en passant par la Calonnière) : suppression de clapets, reprofilage de berge, diversification des habitats aquatiques, aménagement de radiers et création d'un lit sinueux d'étiage sur 4,5 km.



1 Restauration de la mare

Les mares sont des milieux transitoires qui ne peuvent pas se maintenir sans une intervention régulière de l'homme. Les opérations de restauration consistent au débroussaillage, au curage des matériaux accumulés dans le fond et au retalutage des berges pour adoucir la pente.

5 Reprofilage des berges

Les travaux de reprofilage de berges et d'enherbement sont privilégiés dans les zones les plus fréquentées. En adoucissant la pente des talus et en créant des terrasses, le reprofilage sécurise l'accès à la rivière pour les pêcheurs, améliore l'aspect paysager et facilite l'entretien.

2 Aménagement de fagots

L'aménagement de fagots de branchages permet de créer de nouveaux habitats aquatiques, principalement pour les poissons.

3 Pose de blocs épars

La pose de blocs épars contribue à diversifier les habitats aquatiques et à créer des caches et abris pour les poissons.

4 Rétrécissement du lit du Layon

Le rétrécissement de la largeur du lit, créé par recharge de matériaux en pied de berge, permet une accélération du courant favorable à l'oxygénation de l'eau et une accélération de la hauteur d'eau en étiage.



Le SIVaLouet poursuit ses engagements de restauration

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet s'était engagé en 2010 dans un contrat d'entretien et de restauration du Louet sur une durée de 5 ans. Deux axes majeurs étaient visés : la restauration de la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation des poissons et des sédiments, et l'entretien de la végétation des berges.

Aujourd'hui, le SIVaLouet réaffirme son engagement et souhaite s'inscrire au 2nd programme de restauration des annexes de la Loire, de Nantes à Montsoreau, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV. Entre 2015 et 2020, le syndicat pourra bénéficier des aides techniques et financières des partenaires comme le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN des Pays de la Loire), la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Un programme ambitieux pour restaurer le Louet !

Les objectifs sont définis. Le syndicat souhaite avant tout terminer les actions engagées, comme l'abattage des peupliers, la création d'une zone humide au Bosquet ou le suivi des travaux d'arasement du seuil du Candais à Chalonnes/Loire.

Mais ce n'est pas tout ! D'autres projets sont déjà envisagés, tels que l'entretien du fossé Véron et surtout l'aménagement des barrages de Trébusson et du Hardas. Une action prise au sérieux, puisqu'une étude sera lancée dès 2015, afin de définir l'état et le devenir de ces deux ouvrages fondamentaux et particulièrement fragiles.



Barrage de Trébusson

Les actions en milieux agricoles et viticoles



La prairie : nourrir les animaux et protéger l'eau

Depuis plusieurs années, différents acteurs du monde agricole échangent ensemble et avec le SAGE pour avancer sur la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau. Dans ce cadre, le CIVAM¹ Agriculture Durable du Maine et Loire organise chaque année des journées techniques sur les prairies. En 2014, 2 journées techniques ont ainsi été organisées : l'une sur les différentes techniques d'entretien des prairies et l'autre, en partenariat avec le GABB² Anjou, sur la gestion et l'intérêt des prairies en élevage allaitant.

Pourquoi travailler sur les prairies ?

Les prairies possèdent de nombreux atouts pour protéger la qualité de l'eau :

- moins d'érosion en raison du travail du sol moins fréquent ;
- moins d'utilisation de pesticides ;
- moins de risques de pollutions par les nitrates. Ils sont 5 fois moins importants dans un système basé sur l'herbe que dans les exploitations en général.

Les prairies ont un intérêt pour l'élevage : elles fournissent un aliment équilibré en énergie et en protéines pour un faible coût, surtout si on les pâture plutôt que de les récolter.

Le CIVAM Agriculture Durable du Maine-et-Loire travaille depuis 20 ans sur la valorisation de l'herbe en pâturage tournant et sur les systèmes herbagers. Il propose de nombreuses formations en groupe d'échange sur cette thématique et toutes celles qui peuvent amener les éleveurs vers plus d'autonomie et d'économie à l'échelle de leur exploitation.

Plus d'infos : Anne MARQUET animatrice au CIVAM AD 49
02 41 39 48 75 • Courriel : civam.ad49@wanadoo.fr

¹ CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural • ² GABB : Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes



La plantation de haies financée à 80 % sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance

Afin de lutter efficacement contre les transferts de pollutions vers les eaux superficielles et les phénomènes d'érosion, les Syndicats Mixtes du Bassin de l'Aubance (SMiBA) et du Bassin du Layon (SMBL) sont susceptibles de financer des opérations de plantations de haies à rôle hydraulique à hauteur de 80 %. Ce financement est possible grâce à des subventions du Conseil général de Maine-et-Loire et du Conseil régional des Pays de la Loire. Cette opération permet de faire bénéficier aux planteurs d'un maximum d'aides et par conséquent d'encourager la plantation de haies bocagères sur ces deux bassins versants.

Afin d'avoir plus de renseignements, prenez contact avec le syndicat concerné.

Contacts

Cellule d'animation du SAGE
Layon Aubance Louets
02 41 38 58 42



Ludovic PEAUD
Technicien de rivières
02 41 59 86 59



Maëva FORTIN
Technicienne de rivières
02 41 91 74 10



Valérie MARY
DGS de Juigné-sur-Loire
02 41 91 90 09



La lettre « L'eau en Layon Aubance Louets » est éditée par la Commission Locale de l'Eau • 3 place Joseph Cousin • 49540 MARTIGNE-BRIAND • Tél. 02 41 38 58 42 • Fax 02 41 38 23 85
E-mail : contact@eau-layon-aubance.fr • Site Internet : www.eau-layon-aubance.fr • Directeur de publication : M. Dominique PERDRIEU

Avec la participation de :



Des astuces pour jardiner au naturel : les maladies et ravageurs



Les Ravageurs

La plupart du temps, on reconnaît plus une attaque à ses symptômes qu'aux parasites responsables, qui se cachent. Sachez les débusquer : à l'abri des intempéries sous les feuilles (pucerons et acariens), sous des boucliers ou dans des cocons (pucerons et cochenilles), sous terre, dans et entre les racines (poux, cochenilles, larves, taupins, limaces, etc.).



Les araignées rouges

Différentes espèces d'acariens souvent rouges au stade adulte, se trouvent sur l'envers des feuilles. Ils provoquent, par leurs multiples piqûres, la décoloration du feuillage et des aiguilles des conifères. Un des indices est la présence d'une fine toile d'araignée autour des feuilles atteintes.

Solution : Vaporisez de l'eau non calcaire régulièrement sur le feuillage afin de créer un environnement humide propice à les faire disparaître. Si la plante est très infectée, utiliser des huiles insecticides minérales paraffiniques.



Les cochenilles

Elles sont munies de leur propre « bouclier » : de petites carapaces brunes, fixées sur le tronc et les branches, ou des cocons cireux ou laineux blancs, nichés à l'aisselle des feuilles et des bourgeons.

Solution : Enlever les carapaces à l'aide d'un jet d'eau puissant puis nettoyer la plante avec de l'eau savonneuse. En cas de grosse invasion, couper et brûler les branches atteintes. Pulvériser une solution à base de purin d'ortie. Si la plante est très infectée, utiliser des huiles insecticides minérales paraffiniques.



Limaces et escargots

Ils se manifestent par une tige de fleur coupée net, des feuilles grignotées, et des traces de bave. Les gros escargots, surtout amateurs de salades, semblent causer moins de dégâts que les petites limaces brun foncé !



Les pucerons

Les pucerons peuvent être noirs, verts ou bruns. Ils colonisent de préférence les pousses et les bourgeons. Les bords des feuilles s'enroulent, formant ainsi des plis dans lesquels les pucerons se nichent. Après avoir sucé la sève des plantes, ils rejettent une substance collante appelée « miellat », sur lequel se développe un champignon noir : la fumagine. Les feuilles noircissent et deviennent poisseuses.

Solution : Elles sont nombreuses. Vaporiser de l'eau savonneuse sur la plante pour la nettoyer. Utiliser du purin d'ortie en pulvérisation. Utiliser des plantes répulsives : lavande, œillets d'inde. Faites venir les coccinelles dont les larves se nourrissent de larves de puceron.



Aleurodes (ou mouches blanches)

Elles s'envolent en nuée dès que vous effleurez la plante. Elles adorent notamment les fuchsias, les tomates et les choux. On les rencontre beaucoup dans les serres. Ce sont des insectes suceurs de sève, dont les minuscules larves blanchâtres se fixent au-dessous des feuilles.

Solution : Nettoyer la plante en utilisant de l'eau savonneuse. Disposer des pièges jaunes : surface jaune gluante qui attire les aleurodes.

Solution : Déposer de la cendre de bois autour des plantes. Disposer des pots retournés dans le jardin et éliminer les limaces réfugiées dedans tous les matins. En cas de grosse invasion, utiliser un anti-limace à base de ferramol.



© Ninja

Les Chenilles

Elles grignotent les feuilles, les bourgeons, les tiges ou le collet des plantes. Sont également tristement célèbres la chenille jaunâtre de la période du chou (papillon blanc à tache noire), et le « ver du fruit » (chenille du carpocapse du pommier).

Solution : Capturer les manuellement ou utiliser des produits à base de Bacillus Thuringiensis.



© Marché Nat

Ver «fil de fer»

C'est la larve du taupin, un insecte coléoptère. Ce ver coriace et jaune brillant dévore les racines de nombreuses plantes : pommes de terre, laitues, tomates, chrysanthèmes...

Solution : Effectuer des rotations de culture tous les ans. Pour le piégeage, enfoncer des rondelles de pomme de terre dans le sol à retirer tous les 2 jours.

Les Maladies



© C. Saeg

Oïdium

Feutre blanc sur le dessus des feuilles, des tiges et des fleurs.

Solution : Aérer bien le sol pour éviter la stagnation d'humidité. Possibilité d'utiliser du soufre en pulvérisation ou du Bacillus subtilis.



© Revue Horticole 1887

Mildiou

Duvet gris bleuté sur le dessous des feuilles, et taches marron huileuses sur le dessus.

Solution : Utiliser un traitement préventif : la bouillie bordelaise. À appliquer à partir du début du printemps tous les 15 jours et après la pluie et en automne.



© UPI - SNHF

Rouille

Taches claires ou brunâtres sur les feuilles et pustules orangées à l'envers des feuilles.

Solution : Couper et brûler les parties infectées. Pulvériser une décoction de prêle ou d'ortie pour renforcer la résistance de la plante.



© AS Walker - INRA

Pourriture grise

Moissure grisâtre à la surface des parties touchées.

Solution : Couper et brûler délicatement les parties atteintes pour éviter la dispersion du champignon. Utiliser des décoctions de prêle pour renforcer la résistance de la plante. Pulvériser de la bouillie bordelaise.

Les maladies bactériennes

Ces bactéries provoquent de nombreuses affections comme le chancre, le flétrissement, la gale, le feu bactérien, les pourritures molles. Les blessures des végétaux (taille, nuisibles) favorisent les infections bactériennes. En l'absence de traitement curatif efficace, la seule option consiste à couper et brûler les parties atteintes, et à désinfecter les outils de coupe.

Le développement des champignons est favorisé par un environnement humide. En prévention, assurer une bonne ventilation autour des plantes, éviter les excès d'eau et n'arroser pas le feuillage.

Intervenir sans attendre que le champignon n'ait atteint toute la plante. Traiter préventivement avec de la bouillie bordelaise et/ou du soufre en pulvérisation.